

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

AVIS

L'Echo Saumurois commencera, lundi prochain 11 juin, le grand feuilleton déjà annoncé, intitulé :

LA BARQUE ROUGE

PAR CH. SAINT-MARTIN

Ce roman intéressera vivement nos lecteurs. Il retrace, sous une forme très dramatique et mouvementée, tous les épisodes de la trop fameuse inondation de la vallée de la Loire, le 4 juin 1856, de commune en commune, depuis la Chapelle-Blanche, Chouzé-sur-Loire et Saumur, jusqu'à Trélazé et aux Ponts-de-Cé.

La trame romanesque, qui permet de suivre les progrès du fléau dont le souvenir est resté gravé dans la mémoire de tous les habitants de la Vallée, est elle-même d'un grand intérêt.

Nous croyons donc que tous nos lecteurs seront heureux de la publication de

LA BARQUE ROUGE

Le groupe royaliste de la Chambre devait chercher l'occasion de s'expliquer à l'endroit de la question de la revision. Le général Boulanger la lui a fournie, et lundi, à la tribune, le duc de Doudeauville faisait cette loyale déclaration :

DÉCLARATION

faite au nom de la Droite royaliste
 PAR
 M. LE DUC DE DOUDEAUVILLE

« Messieurs,
 J'ai demandé la parole pour expliquer mon vote et celui d'un grand nombre de mes amis.
 Nous ne pouvons refuser l'urgence d'une proposition qui tend à la dissolution et à la revision.

« Nous aurions l'air de faire une affirmation républicaine, ce que nous n'avons jamais fait et ce que nous ne voulons pas faire.

« Lorsque les amis de M. le Président du Conseil ont demandé la revision, nous l'avons votée, et pourtant nous ne partageons aucune de ses opinions et nous sommes convaincus qu'il mène notre chère patrie à sa perte.

« Pour nous, monarchistes, nous demandons la dissolution, parce que nous voulons mettre le pays à même de se prononcer entre vous et nous et de dire s'il veut rester dans l'impuissance et dans la confusion actuelle ou s'il veut en sortir.

« Nous avons la conviction que le pays comprendra que le salut est dans la Monarchie qui lui donnera l'autorité et la liberté dont il a besoin, la prospérité à l'intérieur et une paix honorable à l'extérieur, ce qui est son vif désir.

« Messieurs,

« Il ne faut pas d'équivoque, il ne faut pas que la France croie que nous soutenons la politique de M. le général Boulanger, qui n'est qu'un dictateur quoiqu'il cherche à s'en défendre.

« Nous ne pouvons abandonner la politique que nous avons toujours suivie parce que M. le général Boulanger est venu combattre sur notre terrain. Nous allons donc voter l'urgence, mais je répète que nous votons cette urgence en nous séparant absolument de la politique suivie par M. le général Boulanger. »

Cette déclaration venant à l'appui du discours du général de Charette et de la lettre de M. de Cazenove, a donné à l'union monarchique un corps, une vitalité et une autorité que nous lui désirions depuis longtemps.

Que la dissolution se fasse cette année ou l'année prochaine, cela importe peu ; ce qui était nécessaire, c'était la constitution d'un grand parti, ayant un programme parfaitement un et défini.

Cela est fait et ne se défera plus, aussi

pouvons-nous désormais attendre sans nous décourager l'expiration du mandat de la Chambre.

Si la dissolution est retardée, malgré toutes les bonnes raisons qu'il y ait d'en avancer l'époque, pourquoi nous en plaindre outre mesure ? — Quelques mois de plus à nous y préparer, nous seront précieux. — N'avons-nous pas besoin de songer à une organisation sérieuse ? — N'avons-nous pas à commencer une œuvre de persuasion, une sorte d'apostolat à l'encontre de nous ? — Ici, on a faussé les idées ; là, on a égaré l'opinion ; à nous de la ramener tout doucement et peu à peu ; à nous de faire comprendre à chacun et à tous, que les royalistes sont les conservateurs par excellence, désireux de restaurer la Royauté, afin que les intérêts soient protégés, afin que la fortune publique et la fortune privée soient rassurées. — Cela ne se fait pas en quelques jours, il y faut mettre du temps, de la bonne volonté et beaucoup de dévouement.

LA COMMISSION DE REVISION

La commission de revision des lois constitutionnelles, dont la majorité est acquise, ainsi qu'on le sait, au principe de la revision à condition qu'on ne la fera pas, s'est réunie hier pour délibérer sur la déclaration que M. Floquet lui a faite, dans sa dernière séance, au nom du gouvernement.

La majorité de la commission est d'avis qu'il convient de s'en rapporter au gouvernement pour le choix de la date à laquelle la question de revision pourra être soumise aux délibérations du Parlement. La question se pose seulement de savoir si la commission devra suspendre ses travaux jusqu'au moment où sera présenté le projet dont le président du conseil a fait pressentir le dépôt, ou si elle devra, au contraire, soumettre dès à présent un rapport (III) à la Chambre pour lui faire connaître ses vues.

INFORMATIONS

Monsieur le Comte de Paris a quitté Sheen-House, lundi matin, se rendant à Bruxelles, par Douvres et Ostende.

Le prince a été invité à dîner chez S. M. le roi des Belges.

Madame la Comtesse de Paris, accompagnée par M^{re} le duc de Chartres, est arrivée, lundi soir, dans le plus strict incognito, à Paris. Elle en est repartie mardi, avec la princesse Hélène, pour les eaux d'Aix-les-Bains.

Le Comte de Paris est arrivé à Bruxelles lundi soir, venant de Sheen-House, par la ligne de Douvres-Ostende. Il est descendu chez le duc d'Aumale. Le roi lui a rendu visite, mardi, à 4 heures.

Le Comte de Paris est parti hier pour Ems. Il est accompagné de M. Emmanuel Bocher.

Le comte de Lanjuinais a posé une question au ministre de la guerre sur certaines nominations récentes dans le corps du contrôle, en contradiction avec le règlement. Que deviendra la discipline, a conclu l'orateur, si le ministre de la guerre ne respecte pas lui-même les règles établies ?

M. de Freycinet a répondu que faculté et obligation de suivre les règlements ne sont point une et même chose et, qu'au reste, le conseil d'Etat avait été consulté.

M. de Lanjuinais a caractérisé ce système de « régime du bon plaisir » ; il a, aux applaudissements des Droites, exprimé le regret que M. de Freycinet ne se soit pas souvenu, lors de l'expulsion des congrégations, comme aujourd'hui, qu'un décret ne peut abroger une loi.

Enfin, le 24 juin, l'hôtel des Postes sera inauguré. M. Lockroy l'a annoncé au Conseil des ministres. Cela veut-il dire que les services pourront y être installés intégralement et fonctionner à souhait ? Toujours est-il qu'on paraît décidé à nettoyer la place

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

XIV

Seul dans sa chambre et s'y promenant à grands pas, le vieux curé réfléchissait.

Au premier moment de joie qu'il avait éprouvé lorsqu'il avait connu le testament de sir Robert, avait succédé une légère préoccupation. Il se disait qu'Ellen, quoique très sage et très grave, allait se trouver dans une position bien singulière, seule au Fern-Cottage. Maintenant surtout qu'elle était riche, avec une beauté incontestable et toute la grâce de sa jeunesse, il n'était pas normal qu'elle restât isolée, renfermée au fond de ce petit village, entourée seulement des pêcheurs.

— Non, se disait-il, ce n'est pas possible et ce ne sera pas... !

Sa pensée revenait sans cesse à M^{me} d'Aiglemont et à ce jeune homme inconnu qui aimait la petite-niece d'O'Connell. Il savait que si la France a trop souvent donné au monde un triste spectacle, elle est néanmoins le pays des grands caractères, des grandes énergies et des grands enthousiasmes. Mais il se demandait comment, après une lettre

aussi pressante, M^{me} d'Aiglemont avait laissé sa dépêche sans réponse.

— Voici déjà quelques jours qu'Ellen est revenue, pensait-il, et cette dame ne m'écrit pas.

Au même moment un coup de sonnette retentit à sa porte. Mû par un pressentiment intime, le prêtre s'approcha en hâte de la fenêtre. Mais déjà les visiteurs avaient franchi la porte et le curé n'aperçut qu'un volant de robe claire et un bout d'ombrelle blanche qui disparaissaient.

Comme il se disposait à descendre, sa vieille bonne, tout essoufflée, frappa à sa porte.

— Ah ! monsieur le curé, s'écria-t-elle, descendez vite ! Deux dames étrangères et un officier sont au salon.

Elle tendait à son maître deux cartes qui portaient les noms suivants : « M^{me} d'Aiglemont ; Antoine d'Aiglemont, lieutenant de marine. »

Le curé eut un fin sourire, jeta un coup d'œil sur ses vêtements, et descendit rapidement.

Quand il entra, les trois personnages annoncés par la vieille bonne se levèrent. Le curé les salua, M^{me} d'Aiglemont et sa fille Jeanne s'inclinèrent ; le jeune homme courba profondément la tête ; puis, sur un signe du prêtre, chacun s'assit. M^{me} d'Aiglemont prit aussitôt la parole, pendant que le curé de Dumborough l'examinait attentivement.

Elle avait bien changé, M^{me} d'Aiglemont ; ce qui, lors du départ d'Ellen, n'était encore qu'un

commencement de retour à la vie sérieuse et chrétienne, était devenu une véritable conversion. Devant la souffrance de son fils, les exemples que lui donnaient ses filles et le souvenir de la conduite si ferme et si digne d'Ellen, elle s'était sentie touchée enfoncée jusqu'au fond de l'âme. Elle avait soudain compris la beauté morale qui illuminait le regard de son fils, qui planait chez Ellen au-dessus de la beauté physique, qui donnait à Geneviève un prix inestimable ; et du même coup elle avait dédaigné et méprisé ses fantaisies mondaines et ses fatiles préoccupations. A partir de ce jour elle était devenue aussi sérieuse et aussi bonne qu'elle était légère et égoïste autrefois.

Elle parla au prêtre avec ce charme et cette aisance qu'elle n'avait point perdus, une ombre de sourire sur les lèvres, un rayon de tendresse dans les yeux en regardant Antoine ; et elle raconta avec simplicité comment son fils avait connu miss Ellen, s'était attaché à elle et désirait l'épouser.

Pendant qu'elle parlait ainsi, fort émue, le curé de Dumborough s'était retourné vers le jeune homme et l'examinait en souriant. Antoine, en uniforme, avec sa tenue élégante, son air de distinction, son visage expressif, un peu pâle, et ses grands yeux énergiques, le séduisit du premier coup. Le frère et la sœur, placés l'un près de l'autre, formaient un groupe charmant.

M^{me} d'Aiglemont remarqua la satisfaction qui se

lisait sur le visage du vieux prêtre. Elle en fut rassurée et continua :

— J'avoue, dit-elle, que j'ai d'abord combattu les sentiments de mon fils, parce que vous n'ignorez pas, monsieur le curé, que miss Mac-Gaway est pauvre, et que mon fils, avec sa solde de lieutenant, ne possède pas une grande fortune ; mais Dieu viendra à leur aide : miss Ellen m'a appris à ne pas douter de la Providence.

En entendant M^{me} d'Aiglemont parler ainsi de la pauvreté d'Ellen, le curé ne put retenir un sourire, mais il se garda de déromper son interlocutrice ; dans cette croyance, la tendresse d'Antoine doublait de prix.

M^{me} d'Aiglemont acheva son récit en suppliant M. le curé de parler à Ellen et de lui exprimer les sentiments de son fils. Antoine joignit ses prières à celles de sa mère, et sa voix, à la fois mâle et douce, faite pour le commandement et pour l'affection, lui conquit définitivement l'estime et la sympathie du bon prêtre.

Il répondit d'un mot : — J'irai lui parler, madame, et Dieu fera le reste !

— Mes plus chers intérêts sont entre vos mains, monsieur le curé, s'écria le jeune homme.

M^{me} d'Aiglemont et ses enfants se retirèrent pour gagner le logis qu'ils avaient retenu, et le curé les regarda s'éloigner.

du Carrousel. Le ministre des beaux-arts rêva de faire élever pour 1889 le monument commémoratif de la Révolution, de réédifier l'Opéra-Comique avec façade sur le boulevard, d'élever un musée des arts décoratifs sur les ruines de la Cour des Comptes. L'argent des contribuables coulera à flots... Qu'importe, le ministère Floquet veut faire grand!

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

On annonce que M. Carnot, président de la République, a accepté d'aller visiter prochainement les villes de Rouen et du Havre.

Une délégation de la municipalité d'Elbeuf doit solliciter le chef de l'Etat de s'arrêter dans cette ville.

MORT D'UN EVÊQUE

M^r Bouché, évêque de Saint-Brieuc, est mort lundi à Tréguier d'une attaque de paralysie.

LES PASSEPORTS

Depuis la récente mesure prise par l'Allemagne, le bureau des passeports à la préfecture de police délivre 80 à 100 passeports journalièrement, au lieu de cinq en moyenne qu'il délivrait auparavant.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

On lit dans la *Revue contemporaine* de bien étonnantes révélations sur les agissements de nos gouvernants :

« La séance du Conseil du 31 mai aura été l'une des plus importantes de l'année; De très graves questions y ont été abordées, des révélations surprenantes y ont été faites, et, si certains détails fournis par quelques membres se trouvaient confirmés, il y aurait lieu tout simplement de demander la mise en accusation du ministre, pour crime de forfaiture et de haute trahison.

» M. Maurice Boucherie, vice-président de la deuxième section, était appelé à rendre compte du résultat de l'enquête sur le bétail, enquête ouverte par la Société des agriculteurs de France et dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs. Le rapport de M. Boucherie n'est encore qu'un rapport sommaire, incomplet, et dont la rédaction définitive ne pourra être adoptée par le Conseil que dans sa prochaine séance. Le rapporteur constate que beaucoup de réponses au questionnaire sont restées incomplètes; qu'il serait difficile d'achever le travail sans le contrôler par des statistiques, ce que d'ailleurs il se propose de faire. Quant à présent, il lui est permis de constater que la baisse de prix des animaux sur pied a été générale en France. Elle a varié, suivant les contrées, entre 15 et 50 0/0. On peut estimer la baisse moyenne à 35 ou 40 0/0.

» Telle est la réponse à la première question. Pour la seconde, à quel prix la viande abattue est-elle vendue par les bouchers, comparativement aux prix payés aux culti-

vateurs? Le double du prix d'achat, répond l'enquête, surtout dans les pays où il n'y a pas de concurrence. Et même dans les villes où la concurrence existe, les vendeurs au détail savent fort bien s'entendre pour payer le moins possible et vendre le plus cher possible. L'avitilissement des prix de la viande sur pied tient elle à un excès de production? Nullement, puisque le nombre des têtes de bestiaux a été toujours en diminuant depuis une vingtaine d'années. En 1867, il y avait, en France, 14,698,968 têtes de l'espèce bovine; en 1877, ce nombre était réduit à 13,245,783, et en 1885, à 13,104,970. Diminution plus grande encore dans l'espèce ovine: 30,386,233 en 1867, 23,674,616 en 1877, et 22,616,547 en 1885. Au cours de cet exposé, M. Gréa fait observer que la diminution du nombre des têtes n'implique nullement la diminution du poids. Les bestiaux sont moins nombreux, mais ils sont plus gras. Il ne nie pas néanmoins qu'il y ait eu une diminution réelle.

» Quant aux causes de l'avitilissement des prix, M. Maurice Boucherie en indique quelques-unes: les principales, les permanentes et les transitoires. Les causes permanentes sont l'accroissement et le poids des impôts, l'instabilité des héritages, l'énormité des droits de succession, la concurrence étrangère, la diminution du travail industriel, l'impossibilité de se défaire des peaux, de la corne et des laines qui, grâce aux traités de commerce, entre quasi en franchise. Parmi les causes transitoires, M. Maurice Boucherie cite la disette de fourrage pendant deux ans et l'introduction depuis quelque temps des viandes abattues des pays les plus lointains et dans des proportions considérables.

» A ce moment, l'exposé de M. Maurice Boucherie a été interrompu par une communication à laquelle le conseil de la Société ne s'attendait guère. Un membre est intervenu pour dire qu'il existait près du marché de la Villette deux établissements où se débitaient pour la boucherie parisienne des viandes venues d'Allemagne et de Hongrie, que l'importation des moutons de Hongrie n'était pas moindre de 6,000 têtes par semaine. L'entrée en France de ces moutons est favorisée par les traités de commerce et le traitement des nations les plus favorisées qui en est le corollaire. Ces moutons ont dû payer seulement un droit de 3 francs par tête. Ce droit serait de 12 francs pour les nations qui ne nous sont pas liées par des traités.

» M. Deusy demande à intervenir dans le débat pour signaler les faits auxquels nous faisons allusion plus haut. On a voté des lois, des relèvements de surtaxe: ces lois ne sont pas exécutées, ces relèvements ne sont pas perçus. Il raconte comme le tenant de première main l'histoire suivante: A Boulogne, tout dernièrement, arrive un bâtiment chargé d'étoffes mélangées laine et soie, d'une valeur approximative de 3 fr. 50 le mètre. La marchandise est déclarée ne valoir que 90 centimes. Pour ces produits, le droit de douane est calculé *ad valorem*; mais l'Etat a droit d'emption si la valeur de la marchandise lui paraît supérieure à la va-

leur déclarée, et il peut aussitôt procéder à la vente dans ses magasins. Le président de la chambre de commerce de Boulogne, informé de ce qui se passe, part aussitôt pour Paris avec son banquier et met les faits sous les yeux du ministre, s'engageant à reprendre les marchandises pour une somme qui n'était pas moindre de deux millions et demi. A peine avait-il fait cette communication qu'une dépêche avertissait le capitaine du navire anglais, qui reprenait aussitôt la mer et venait débarquer ses étoffes au Havre, où elles étaient facilement admises pour la valeur indiquée.

» Cette histoire, qui montre combien les lois sont bien exécutées, ne touchait que par analogie les intérêts agricoles. C'est ce que M. Deusy s'est hâté de faire ressortir; mais il a aussitôt ajouté que les produits agricoles n'étaient pas mieux sauvegardés que les produits industriels. Quinze mille moutons abattus et conservés dans des appareils frigorifiques arrivent de la Plata au Havre par tous les navires des Chargeurs-Réunis. Quel tarif leur est appliqué? Nous n'avons pas de traité avec la Plata; c'est le tarif général qui fait la loi, donc ces moutons devraient payer 12 francs par tête; s'il n'est perçu que 3 francs, comme plusieurs membres du Conseil l'affirment, c'est une forfaiture, c'est un crime dont le ministre est responsable. La loi votée ne serait qu'un semblant de satisfaction donné à l'agriculture; on ferait ainsi voter des taxes, mais on négligerait à dessein de les percevoir.

» Ces communications avaient profondément ému le Conseil. Après avoir entendu les conclusions du rapport de M. Boucherie, il s'est ajourné à une séance extraordinaire qui aura lieu le 14 juin pour entendre le rapport complet et définitivement rédigé pour l'insertion.

» Si M. Méline n'occupait pas le siège présidentiel de la Chambre, il n'y a pas de doute qu'il n'interpellerait le ministre sur les faits si graves que nous venons de raconter. A son défaut, il se trouvera certainement un membre de la minorité pour le faire. On parle d'action: voilà une occasion de montrer qu'elle n'est pas une vaine parole. Si, les faits avérés, la majorité donnait gain de cause aux procédés ministériels, elle signerait par là sa déchéance aussi sûrement que par une dissolution en bonne fortune.

» Le Conseil de la Société, sur la proposition de M. de Scitivaux de Greische, président de la XI^e section, a ensuite accepté de concourir à la formation d'un *Stud Book* ardennais des chevaux de trait en autorisant l'administration de la Société à recevoir les inscriptions et à en donner des certificats.

» JEAN RUSTIQUE. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juin.

Toujours même attitude satisfaisante des cours de nos rentes: 3 0/0, 83 25; 4 1/2 0/0, 106.05. L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,462. Les obligations foncières et communales gardent un bon courant d'affaires. N'étant pas au pair elles réservent aux acheteurs actuels des bénéfices sérieux par une réalisation prochaine au cours de 500. Les Bons à lots sont très recherchés à 130.

d'autres sommets, entre lesquels on voyait parfois une échappée de lumière, plus souvent encore des montagnes, des crêtes dentelées, tantôt étincelantes comme un gigantesque feston de pierres précieuses, à cause du mica semé sur les rochers, tantôt perdues dans l'ombre, brumeuses, imposantes par leurs masses.

La conversation dut être longue, car l'Angelus de midi était sonné quand le prêtre quitta Ellen pour rentrer chez lui. Après avoir exposé la demande de M^{me} d'Aiglemont et d'Antoine, il lui avait fallu calmer les craintes d'Ellen, la rassurer, l'encourager. Il avait chaudement plaidé la cause du jeune homme, trouvant mille raisons pour convaincre Ellen, lui exposant la situation anormale et difficile dans laquelle elle se trouverait, seule, à son âge, au Fern-Cottage. Il lui avait dit que, puisqu'elle rencontrait sur son chemin une affection sérieuse, profonde et chrétienne, elle ne devait pas la repousser. Il avait fait l'éloge d'Antoine, celui de M^{me} d'Aiglemont, celui de Jeanne; une larme avait brillé dans les yeux d'Ellen au souvenir de Geneviève. Pendant que le prêtre parlait, la jeune fille écoutait, silencieuse, le regard errant sur les merveilles qui s'élevaient devant elle. Mille impressions passaient sur son front, sa physionomie expressive reflétait fidèlement les sentiments qui agitaient son cœur, sa bouche se serrait ou se détendait dans un demi-sourire, ses yeux se

La Société Générale se fixe à 455. Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiles à 600. La Banque d'Escompte a des demandes suivies à 467.50.

Au cours actuel de 385.25, les immeubles de France constituent un placement tout indiqué pour la petite épargne. Ces titres sont appelés à une hausse prochaine, les obligations similaires de la Banque Hypothécaire cotant 495.

Le Sénat a voté hier l'autorisation d'émettre des obligations à lots sollicitées par la Compagnie de Panama, à l'énorme majorité de 160 voix contre 52. L'action s'inscrit à 395.

L'action Métaux monte à 816.25.

Les actions du Patrimoine se traitent à 75 et 80 fr. Ces cours sont évidemment au-dessous de la valeur des titres, la situation de la Compagnie étant excellente. Les bénéfices réalisés suivent une progression continue et la distribution d'un dividende est à prévoir dans un très prochain avenir.

L'action de la Compagnie Transatlantique est recherchée à 537.50.

Le Comptoir d'Escompte cote 1,035.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL De Saumur à Cholet

Le préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les pièces de l'avant-projet dressé par MM. les ingénieurs du service ordinaire du département pour l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, de Saumur à Cholet, lequel comprend, outre le tracé principal, une variante entre Doué et Vihiers.

Vu les délibérations du Conseil général de Maine-et-Loire, en date des 20 avril 1887, 30 août 1887, et 12 avril 1888,

Vu la décision de M. le ministre des travaux publics du 18 août 1887,

Vu la loi du 14 juin 1880 et le décret du 18 mai 1881,

Vu la loi du 3 mai 1844,

Considérant que le chemin de fer projeté ne sort pas des limites du département,

Qu'il emprunte, sur une partie de son parcours, le sol de la route nationale n^o 160, celui de la route départementale n^o 2, celui de chemins vicinaux et ruraux et celui de voies municipales,

Qu'il traverse les cantons de Saumur (Sud), Montreuil-Bellay, Doué, Vihiers et Cholet pour le tracé principal et la variante; les communes de Saumur, Varrains, Chacé, Distré, le Coudray-Macouard, Courchamps, Cizay, Montfort, Douces, Doué, Soulanges, Concourson, Saint-Georges-Châtelain, Nueil, Trémont, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers, Corom, Vezius, Nuaillé et Cholet pour le tracé principal; les communes de Doué, Douces, les Verchers, Nueil, les Cerqueux-sous-Passavant et Saint-Hilaire pour la variante,

Qu'il suit les traverses de la route départementale n^o 2, dans la ville de Doué et le bourg de Douces; la traverse du chemin vicinal ordinaire n^o 4 et celle du chemin de grande communication n^o 19, dans la ville de Doué; la voie municipale dite boulevard des Marchandises, dans la ville de Cholet;

voilaient ou s'éclairaient subitement; mais, lorsque le prêtre, usant enfin de son argument le plus convaincant, lui eut dit que M^{me} d'Aiglemont la croyait pauvre, et que la tendresse seule faisait agir Antoine, la jeune fille, touchée au cœur, baissa la tête, et ne voulant pas s'avouer vaincue se renferma dans le silence.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Un monsieur dit à son domestique nègre: — Je t'ai défendu de m'appeler maître. Apprends que tous les hommes sont frères, animal. Et il souligne cette observation fraternelle d'un grand coup de pied dans le dos.

Champoireau vient de se marier. Au retour de l'autel, il se met à pleurer à chaudes larmes.

— Qu'avez-vous? lui demande sa jeune épouse.

— J'ai, répond Champoireau en sanglotant, que je crois aux prédications.

— Eh bien?

— Eh bien! une bohémienne m'a prouvé que je me marierais deux fois... et l'idée de vous perdre me désole!

Dans un établissement de bains: — Garçon! comment se fait-il que je ne trouve pas mon pantalon?

Le garçon cherche de tous côtés et, ne trouvant rien: — Monsieur est bien sûr d'être venu avec?

La grande et mince silhouette de M^{me} d'Aiglemont s'élevait à côté de celle de Jeanne plus petite, mais aussi gracieuse et d'une humeur plus jeune et plus souple. Mais ce qui captivait les regards du prêtre, c'était cette tête brune et fière, cette allure simple et élégante, cet uniforme de marin sous lequel il avait deviné, avec sa science des âmes, un grand cœur et un noble esprit.

— Bien! se dit-il en rentrant pour prendre son chapeau, je savais que la France n'était pas perdue; mais, pour peu qu'elle possède encore quelques centaines de tels enfants, elle redeviendra vite la première des nations.

Après quelques instants il avait fermé la porte de sa maison, traversé le bourg, et il s'engageait dans le chemin du Fern-Cottage.

Il marchait vite, sans regarder autour de lui, avec un mouvement régulier, machinal, qu'on devinait être inconscient. Il songeait à la conversation qu'il venait d'avoir, à celle qu'il aurait avec Ellen, de graves pensées d'avenir assiégaient son esprit. Quand il arriva, Betsy, qui le voyait venir de loin, s'avança vers lui:

— Miss Ellen est chez elle?

— Non, monsieur le curé, elle est dans la montagne.

— De quel côté?

Betsy montra les sommets: — Là-haut, fit-elle.

— Hum! murmura le curé qui se rappela tout à coup que ses jambes n'avaient plus vingt ans, je vais aller la chercher, si je puis.

Il commença de gravir le Carrau-Tual, au frais soleil du matin. Dix heures sonnaient à l'église du village. Quand le vieux prêtre fut parvenu aux deux tiers de la montagne, il leva les yeux, et tout à coup, assise sur un quartier de roche, qui s'avancait en pointe et dominait une vaste étendue de pays, lui apparut Ellen, qui ne l'avait pas aperçu, plongée qu'elle était dans sa rêverie. Il n'était plus qu'à quelques mètres au-dessous d'elle, lorsqu'il l'appela. Au son de sa voix, Ellen tressaillit, et, apercevant le curé, elle sourit et s'avança vers lui.

— Restez, restez, Ellen, je vais monter et m'asseoir à côté de vous.

La jeune fille obéit. Le prêtre, en quelques secondes, fut auprès d'elle, et commença aussitôt l'entretien. A leurs pieds se déroulait la grande mer bleue, qui s'élargissait à droite, au sortir du golfe, jusqu'à se confondre avec le ciel. Les cabanes des pêcheurs; groupées pêle-mêle autour de l'église dans un pittoresque désordre, envoyaient chacune une petite spirale de fumée grise se perdre dans les airs. Plus près d'eux, le Fern-Cottage se cachait dans les pins, et l'on n'apercevait, de cette hauteur, que son toit d'ardoises, brillant au soleil. A l'horizon, de l'autre côté du golfe,

Article premier. — Une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet sus-visé d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

Art. 2. — A cet effet, les pièces de l'avant-projet resteront déposées simultanément pendant un mois, du 11 juin 1888 au 10 juillet inclus, à la mairie de chacun des chefs-lieux de canton de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué, Vihiers et Cholet, pour être communiquées pendant cet intervalle aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

En outre, le plan des traverses des villes de Doué et Cholet et du bourg de Douces, restera déposé à la mairie de chaque commune pendant le même temps.

Art. 3. — Des registres seront ouverts du 11 juin au 10 juillet 1888, à la mairie de chacun des chefs-lieux de canton de Saumur, Montreuil-Bellay, Doué, Vihiers et Cholet, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée.

Un registre spécial sera également ouvert à chacune des mairies de Doué, Douces et Cholet, pour recevoir les observations relatives au passage du chemin de fer dans la traverse.

Art. 4. — A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une commission constituée comme il est dit à l'article 5 ci-après, se réunira à la préfecture, sur la convocation qui lui sera adressée. Elle examinera les déclarations consignées aux registres de l'enquête, elle entendra les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, employés dans le département, et après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions soulevées.

Le procès-verbal des opérations de la commission sera clos dans un délai de quinze jours et sera immédiatement transmis par son président au préfet, avec les registres et les autres pièces.

Art. 5. — Cette commission sera composée de :

- MM.
- Combar, distillateur, maire de Saumur ;
- Bouvet-Ladubay, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;
- Eugène Perrault, propriétaire à Brézé ;
- Bineau, maire de Doué, conseiller général ;
- Mary, ancien maire de Vihiers ;
- De la Selle, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Neuil ;
- Abellard, receveur particulier, propriétaire à Vezius ;
- Marie-Baudry, maire de Cholet ;
- Prosper Brémont, manufacturier à Cholet.

Art. 6. — La commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

Art. 7. — La Chambre de commerce d'Angers, les Chambres consultatives des arts et manufactures de Saumur et Cholet, les Conseils municipaux des communes de Saumur, Varrains, Chacé, Distré, le Coudray-Macouard, Courchamps, Cizay, Montfort, Douces, Doué, Soulangier, Concorson, Saint-Georges-Châtelais, Neuil, Trémont, Saint-Hilaire-du-Bois, Vihiers, Coron, Vezius, Nuailly, Cholet, les Verchers et les Cerqueux-sous-Passavant, sont appelés à délibérer et à exprimer leur avis sur l'utilité et la convenance du projet.

Les procès-verbaux de leurs délibérations devront être remis au sous-préfet de l'arrondissement avant le 10 juillet 1888.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes des cantons de Saumur (sud), Montreuil-Bellay, Doué, Vihiers et Cholet.

SAUMUR.

Nous apprenons la mort de M^{me} la vicomtesse d'Aviau de Piolant, née Valentine-Marie de Laistre, décédée hier, dans sa 39^e année, en son hôtel, rue d'Orléans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons à M. le commandant d'Aviau de Piolant l'expression de notre sympathique condoléance.

Hier soir, à 4 heures, pendant que M^{me} Morisseau vaquait à ses occupations de ménage, son petit garçon, âgé de 4 ans environ, est tombé par la fenêtre dans la rue Haute-Saint-Pierre, d'une hauteur de trois mètres.

Dans sa chute, il a reçu quelques contusions.

Prévenu aussitôt, le docteur Renou donna les premiers soins au petit blessé, qui a pu se reposer ensuite paisiblement.

Ce matin, le mieux continue à s'accroître.

Par décret du 4 juin, sur la proposition du ministre de la guerre,

M. Legey, adjoint du génie de 4^e classe à Saumur, est promu au grade d'adjoint principal de 2^e classe. — Conserve provisoirement sa position actuelle.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Le service d'été sur le réseau d'Orléans commencera le lundi 18 juin.

Nous ne saurions trop recommander à tous la lecture des révélations, que nous donnons plus haut, faites par M. Deusy à la Société des Agriculteurs de France. Elles sont d'une étrange gravité.

Si le gouvernement ne répond pas, de telles accusations sont plus que suffisantes pour éloigner de la R. F. ce qui peut rester de Français ayant conservé quelques attaches pour le régime actuel.

Quel cas, en effet, font de l'honneur et de la prospérité de la Patrie les républicains qui détiennent le pouvoir !

LES VINS FRANÇAIS EN ANGLETERRE

M. Goschen a reçu mardi à Londres une députation de négociants en vins français, parmi lesquels se trouvent aussi plusieurs négociants allemands, qui l'a entretenu de la question des vins et lui a demandé d'imposer une taxe nouvelle sur les petits vins mousseux.

Devant cette démarche, M. Goschen a changé sa première manière de voir, et il a été décidé qu'aucune taxe additionnelle ne sera mise sur les vins et que la taxe additionnelle sur les vins mousseux valant moins de trente shillings par douzaine, sera réduite de cinq shillings à deux shillings.

MUTILATION VOLONTAIRE

Dans sa séance du 23 mai dernier, le conseil de revision siègeant à Saumur a renvoyé devant les tribunaux, comme suspect de mutilation volontaire, dans l'intention de se rendre impropre au service militaire, le nommé C., domicilié à Saumur, inscrit sur la liste du tirage au sort du canton Nord-Ouest de Saumur, classe de 1887. L'examen médical a donné lieu de constater que ce conscrit n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de le rendre impropre au service en dehors de la perte de deux phalanges de l'index droit, mutilation de nature à le rendre impropre à tout service.

Le 24 février dernier, vers les sept heures du soir, ce conscrit a pris chez son maître des outils pour faire un banc. Après avoir fait quatre trous à une planche, il est allé derrière la maison sous prétexte de faire les pieds. Ce soir-là il y avait un beau clair de lune. Puis un instant après il est revenu en courant ayant les deux phalanges de l'index complètement coupées. Cet accident a paru extraordinaire à ses maîtres qui savaient qu'il ne se servait jamais de la main gauche pour manier son outil. L'enquête faite par la gendarmerie conclut aussi à une mutilation volontaire.

SOUZAY. — La nommée Anne Vaillot, femme Repaillé, âgée de 50 ans, qui souffrait depuis longtemps de douleurs névralgiques et qui avait manifesté déjà l'intention de mettre fin à ses jours, s'est pendue à la flèche de son lit. Le mari, obligé de se rendre à Angers, avait chargé une journalière de veiller sur sa femme. Mais la malade a envoyé la journalière laver du linge à la rivière, et lorsqu'elle est revenue une heure plus tard, elle l'a trouvée pendue. Elle a appelé au secours les voisins qui ont accouru, ils ont coupé la corde et essayé de la rappeler à la vie, mais l'asphyxie était complète.

SAINT-GEORGES-CHATELAIN. — Le 31 mai, le nommé Hilaire Jeu, propriétaire, âgé de 76 ans, a été trouvé noyé dans un puits situé à la maison des Mines. Les habitants de la maison des Mines ont vu, dans la soirée, cet homme à côté du puits et quelques heures plus tard ils ont trouvé son corps dans le puits, et auprès des sabots qu'il avait quittés avant de se jeter à l'eau. Cet homme était malade depuis fort longtemps et il est probable que c'est pour mettre fin à ses souffrances qu'il s'est suicidé.

L'orage de lundi

Lundi soir, après une chaleur suffocante, un orage s'est formé dans la Vienne.

A Vouneuil, Migné, Avanton et d'autres communes du canton de Neuville, la grêle a endommagé les récoltes assez sérieusement.

Le même soir, vers cinq heures, un violent orage, accompagné de grêle, a éclaté sur La Roche-sur-Yon (Vendée). Jamais, de mémoire d'homme, il n'était tombé à La Roche d'aussi gros grêlons ; les uns affectaient la forme sphérique, la plupart la forme ovoïde aplatie, d'autres enfin étaient tout à fait plats et semblaient des morceaux de glace cassée. Diverses personnes, qui ont eu l'idée d'en peser quelques-uns, ont constaté qu'ils variaient de 0,25 à 0,40 centigram-

mes. L'un d'eux mesurait de 0,03 à 0,04 centimètres de circonférence.

Une pareille grêle devait nécessairement causer de nombreux dégâts ; aussi nous signale-t-on un bon nombre de carreaux cassés ; des tuyaux de descente, obstrués par les grêlons, ont inondé des parquets et des plafonds ; à l'hôpital, un mur qu'on réparait a été emporté par la violence de l'eau dont l'abondance transformait toutes nos rues en véritables torrents.

On n'a cependant à déplorer aucun accident de personne, mais les jardins de la ville sont passablement endommagés. On nous dit que l'orage a été très fort à Aizenay, à la Chaize, tandis qu'à Montatgu il pleuvait à peine.

Le matin, à 6 heures 1/2, Velluire a été éprouvé par un orage semblable, dont le Poiré-sous-Velluire ne s'est pas aperçu.

LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU

Dans toutes les grandes villes où les administrations tolérantes ont laissé, dimanche, les processions se déployer librement, l'ordre n'a pas été troublé le moins du monde. Au Mans, à Orléans, à Saint-Brieuc, à Rennes, à Caen, le cortège religieux a été magnifique. Foule considérable et respectueuse et décorations splendides sur tout le parcours.

LE MANS. — Avec une municipalité presque radicale on pouvait s'attendre à la suppression des processions, mais comme le dit le *Nouveliste de la Sarthe*, dimanche la procession a eu lieu au milieu d'une foule considérable et des plus recueillies. On a pu constater une fois de plus combien cette tradition est populaire.

Plusieurs reposoirs avaient été magnifiquement édifiés ; les rues étaient toutes pavées et jonchées de fleurs et de feuillée.

M^{re} Sabouré portait le Saint-Sacrement.

LAVAL. — Les processions étaient fort belles ; comme à Angers, de nombreuses corporations avec leurs bannières y assistaient. La musique municipale au grand complet charmait l'auditoire par la brillante exécution des morceaux de son répertoire.

VANNES. — La procession de la Fête-Dieu a eu lieu cette année avec un éclat inaccoutumé. Derrière le dais, marchaient en tête M. le Maire avec 49 conseillers municipaux. Une foule nombreuse précédait et suivait le cortège. Toutes les maisons étaient ornées de tentures blanches, ornées de fleurs et d'étendards.

La population honnête de la ville sait gré à la nouvelle municipalité d'avoir aussi autorisé les processions des jeunes communions dans les rues avoisinant les deux églises.

M. le maire Burgault les avait interdites par un arrêté comme attentatoires à la liberté de conscience.

ORLÉANS. — La procession générale de la Fête-Dieu, à laquelle prenaient part, selon l'usage, les douze paroisses de la ville, a parcouru, dimanche, l'itinéraire fixé, au milieu d'un immense concours de population, respectueusement pressée sur le passage de cette grandiose manifestation du culte catholique.

Tous les habitants des rues où s'est déroulé l'imposant cortège avaient rivalisé de zèle pour tendre et tapisser leurs maisons. Les gracieuses décorations donnaient à ces rues un aspect triomphal.

Trois magnifiques reposoirs, dus à l'initiative privée, avaient été dressés : au carrefour des rues Bretonnerie et de Courville, au Petit-Séminaire de la rue d'Illiers et sur la place de la République.

M^{re} Couillié, évêque d'Orléans, assisté de MM. Hautin et Laroche, vicaires généraux, portait le Saint-Sacrement sous le dais. Il était précédé d'un nombreux clergé revêtu de chapes et de chasubles et suivi de plusieurs centaines d'hommes appartenant à toutes les classes de la société, qui formaient un cortège d'honneur au Dieu de l'Eucharistie.

La musique des sapeurs-pompiers, précédée des tambours (musiciens et tambours en civil) ouvrait la marche en exécutant les meilleurs morceaux de son répertoire. La vaillante petite fanfare du pensionnat de Saint-Euverte marchait devant le clergé de la cathédrale, se faisant entendre alternativement avec la musique des pompiers.

Le service d'ordre était fait par la police locale et la gendarmerie. Il était, d'ailleurs, à peu près inutile, car la liberté des proces-

sions est, désormais, passée dans nos mœurs orléanaises, et nul ne songerait aujourd'hui à la troubler.

Les fêtes du *Triduum*, à l'occasion de la béatification du bienheureux Grignon de Montfort, ont commencé lundi à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Vingt-cinq archevêques et évêques assistent aux solennités.

Chaque jour, les reliques du bienheureux seront exposées à la vénération des fidèles, dans les trois sanctuaires de Saint-Laurent : à la paroisse, à la Sagesse et à Saint-Gabriel.

Les panégyriques seront prononcés par M^{re} Ardin, évêque de La Rochelle ; le R. P. Trofin, supérieur général des Enfants-de-Marie, et M. l'abbé Simon, vicaire général de Luçon.

La messe pontificale de clôture sera célébrée par S. G. M^{re} Richard, archevêque de Paris, et le panégyrique du bienheureux sera prononcé par M^{re} Freppel, l'éloquent évêque d'Angers.

Ensuite aura lieu la procession et la translation des reliques du bienheureux Grignon de Montfort.

Un magnifique pèlerinage a été organisé en l'honneur du bienheureux de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Les cérémonies avaient réuni une foule énorme de près de 400,000 pèlerins venus de toutes les régions de l'Anjou, du Maine et de Bretagne. On comptait environ 2,000 prêtres.

L'*Univers* a publié hier soir, à propos des cérémonies du matin, la dépêche suivante :

« La messe pontificale a été célébrée par S. Em. le cardinal Place, entouré de quatorze évêques.

» Après l'Évangile, un panégyrique superbe a été prononcé par M^{re} Freppel, sur ce texte : *Hic est directus divinitus in penitentiam gentis et in diebus malis corroboravit pietatem.*

» C'est un des plus admirables chefs-d'œuvre de l'illustre évêque. L'impression a été profonde.

» Le soir, la procession générale a été magnifique. »

Crainte de mourir.

Clesles (Marne), le 25 juillet 1887. — Depuis plusieurs années je souffrais d'une pituite qui augmentait toujours ; je rendais tout ; sans vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 30 la boîte, je crois que je serais mort. Depuis que j'en prends, l'appétit est revenu, la digestion se fait bien et les forces reviennent.

(Sig. lég.) WILLAUME, débitant.
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 7 juin.

M. Carnot a visité le Louvre hier dans l'après-midi et a été reçu par M. Lockroy.

La foule des curieux était considérable. M. Carnot a traversé la double haie du public. En se retirant, il a adressé ses félicitations au haut personnel du musée.

On annonce que le conseil supérieur de la guerre se serait occupé, dans sa séance de lundi, à déterminer les attributions qu'il conviendrait de confier au chef d'état-major général.

Bordeaux, 6 juin.

Le conseil municipal a émis le vœu que la ville de Bordeaux fût choisie comme siège de la nouvelle Ecole militaire de santé.

Nice, 6 juin.

Ce matin, un incendie a complètement détruit un petit théâtre, appelé Théâtre d'Été.

Mexico, 6 juin.

Un train a déraillé près de Tampico. On annonce 18 tués, 41 blessés.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean.

G. DOURNEL. — P. ANDRIEUX, successeur

LIQUEUR FÉLIX POTIN

Cette liqueur, d'un goût fort agréable, d'un prix peu élevé, se recommande surtout par ses qualités hygiéniques et digestives, par la finesse de son parfum.

Le grand flacon 3 fr. 25

Le 1/2 flacon 1 75

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ de Saumur du 2 Juin 1888

| | | | |
|-------------------------------------|-----------|---|------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 19 | Beuf ou vache, le kil. | 1 60 |
| Id. halle (moyenne) | 18 75 | Veau | 1 60 |
| Méteil | 15 50 | Mouton | 3 |
| Seigle | 12 | Porc | 1 30 |
| Orge | 11 50 | Poulets la couple | 7 |
| Avoine | 9 | Dindonneaux | 18 |
| Sarrasin | 12 | Canards | 5 |
| Haricots blancs | 20 | Oies | 12 |
| Haricots rouges | 18 | Beurre le kilog. | 2 |
| Fèves | 11 | OEufs la douzaine | 27 |
| Noix | 10 50 | Foin, la charretée de 780 kilog. | 65 |
| Châtaignes | — | Luzerne | 60 |
| Sel les 100 kil. | 15 | Paille | 50 |
| Son | 14 | Huile de noix, 50 kil. | 125 |
| Pommes de terre, la barrique | 9 | Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. | 500 |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 52 | Id. 2 ^e | — |
| Pain 1 ^{er} qual., le kil. | — | Id. 3 ^e | — |
| Id. 2 ^e id. | 32 c. 1/2 | Charbon de bois, les 100 kil. | 16 |
| Id. 3 ^e id. | 31 1/2 | Charb. de terre | 4 50 |

Cours des Vins.

| | | | |
|-------------------|---|-------------|---------|
| Rouges. | | la barrique | 160 fr. |
| Souzy et environs | — | — | 180 |
| Champigny | — | — | 150 |
| Varrains | — | — | 200 |
| Bourgueil | — | — | 170 |
| Restigné | — | — | 150 |
| Chinon | — | — | — |

Blancs.

| | | |
|--------------------------------|--------------|---------|
| Coteaux de Saumur | la barrique | 300 fr. |
| Ordinaires, environs de Saumur | — | 115 |
| Saint-Léger et environs | — | 100 |
| Varrains et environs | — | 165 |
| Le Puy-N.-Dame et environs | — | 90 |
| La Vienne | — | 80 |
| Cidre de Bretagne | la barrique | 50 fr. |
| Cidre de Normandie | — | 45 |
| Eau-de-vic, droits non compris | l'hectolitre | 55 fr. |
| Vinaigre de vin | — | 25 |

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS
Abonnements : FRANCE. . . Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de Juin vient de paraître ; en voici le sommaire :

Les grandes dates du mois. Calendrier. Température du mois. Travaux de Juin. Saint-Médard et la pluie. Nos quatrains sur le mois de Juin. Le bouquet de noces du mendiant. Douze jours d'agonie sous terre. La Saint-Vincent-de-Paul de l'Italie. La pêche au P. Sou à sou. Les vieilles gloires de la France: Desaix, Russe et Français. Chasse des vipères par les hérissons. Le curé et ses abeilles. Vin champagnisé. Remède contre le hoquet. Baromètre de la nature. Pensées. Lettre

d'un étudiant à son père. Chez un financier. La nouvelle de Cabasseu. Devinettes de Juillet. Devinants de mai, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : deux portraits: Don Bosco, Desaix; neuf gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. Léopold PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard
6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est

jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LA FRANCE JUIVE

Par Ed. DRUMONT
ÉDITION ILLUSTRÉE
Grand format, beau volume de bibliothèque
Sènes, vues, portraits, cartes
DESSINS DE FR. RÉGAMÉY, DUNKI, MAS, CLERICE
Et tous nos meilleurs Artistes

Prix: broché, 12 fr. — Envoi franco
Henri GAUTIER, successeur,
Librairie Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, 44
PARIS

Cie G^e TRANSATLANTIQUE

L'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour la 31 Mai n'ayant pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre des actions déposées:

Une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire est convoquée pour le samedi 30 Juin, à 3 heures, au siège social, rue Auber, 6, Paris.

Assemblée Ordinaire: Examen des comptes de 1887 et fixation du dividende; réélection ou remplacement des Administrateurs sortants et nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1888.

Assemblée Extraordinaire: Prolongation de la durée de la Société et modifications aux articles 2, 5 et 43 des statuts.

Les Actionnaires, porteurs de 20 actions au moins, pourront les déposer:

A Paris: à la Compagnie ou à la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; à la Société Générale, aux Sociétés de Crédit Lyonnais, de Dépôts et Comp-

tes-Courants et de Crédit Industriel et Commercial.

En province: dans les Agences de ces Sociétés et chez tous les Banquiers ou Notaires.

Dernier délai pour le dépôt des Actions, le 26 Juin inclusivement.

Tout actionnaire présent ou représenté recevra la médaille de la Compagnie.

NOTA. — La Compagnie rappelle à ses Actionnaires qu'elle leur a réservé le droit d'adhérer au Syndicat de garantie du Panorama Transatlantique à l'Exposition de 1889, pour autant de parts de 5 francs qu'ils possèdent d'actions.

Il leur suffira d'envoyer au Siège Social, 6, rue Auber, les adhésions accompagnées des numéros de leurs titres.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 10 Juin 1888, à 1 heure du soir, dans une maison située à Trezay, commune de Méron, habitée par la veuve Pascal ROBERT et ses enfants,

Il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques de meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens ayant existé entre M. Pascal ROBERT, décédé, et la dame Jeanne ALLARD, sa veuve, survivante.

On vendra:

Batterie de cuisine, vaisselle, chaises, tables, huches, buffets, coffres, armoires, plusieurs bois de lits, couettes, traversins, oreillers et rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains et torchons, chemises d'homme

et de femme, un fusil Lefaucheur, une bascule à peser et ses poids, un moulin à vanner, une pendule, futaies, bois de chauffage, paille, foin, luzerne, blé, avoine et seigle, noir, plusieurs bœufs, vaches, taureaux et génisses, plusieurs chevaux, plusieurs charrettes et carrioles, instruments aratoires de toutes sortes et quantité d'autres objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 41.
Prix très avantageux.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fouchar, Commune de Bagnaux,

Occupée par M^{me} JAVELLE et autres,

Comprenant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTHIER, notaire.

A VENDRE

8 Wagons à bascule;

300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres,

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|---------------|----------------|----------------------------------|---------------|----------------|-------------------------|---------------|----------------|
| | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. |
| 3 % | 83 17 | 83 30 | Est | 785 | 785 | Obligations. | | | Gaz parisien | 525 | 525 |
| 3 % amortissable | 86 10 | 86 10 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1252 50 | 1252 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 531 | 530 25 | Est | 391 50 | 391 |
| 3 % (nouveau) | — | — | Midi | 1175 | 1170 | — 1865, 4 % | 525 25 | 525 | Midi | 408 50 | 404 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 105 90 | 105 90 | Nord | 1565 | 1570 | — 1869, 3 % | 410 | 409 50 | Nord | 411 | 410 25 |
| Obligations du Trésor | 512 50 | 512 | Orléans | 1326 25 | 1320 | — 1871, 3 % | 409 50 | 411 | Orléans | 408 | 409 50 |
| Banque de France | 3498 75 | 3485 | Ouest | 895 | 896 25 | — 1875, 4 % | 519 50 | 519 75 | Ouest | 403 50 | 404 |
| Société Générale | 455 | 453 75 | Compagnie parisienne du Gaz | 1330 | 1335 | — 1876, 4 % | 515 | 519 | Paris-Lyon-Méditerranée | 462 | 462 |
| Comptoir d'escompte | 1040 | 1037 50 | Canal de Suez | 2171 50 | 2170 | Bons de liquid. Ville de Paris | 520 | 520 | Paris-Bourbonnais | 461 | 460 75 |
| Crédit Lyonnais | 590 | 590 | C. gén. Transatlantique | 537 50 | 537 50 | Obligations communales 1879 | 484 | 483 50 | Canal de Suez | 600 | 603 25 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1465 | 1457 50 | Russe 5 0/0 1870 | 99 75 | 100 | Obligat. foncières 1879 3 % | 482 | 483 25 | Panama 6 0/0 | 395 | 394 |
| Crédit mobilier | 328 75 | 322 50 | | | | Obligat. foncières 1 83 3 % | 393 | 392 25 | | | |
| Canal Intér.-Panama | 400 | 398 75 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

| SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS | | | | | | | SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ | | | | | SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. | | | | | | | ANGERS — SAUMUR — TOURS | | | | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|---------------------------|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|-------------------------|-------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|--|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | |
| Saumur(ori.) | 2 03 | 6 53 | 8 31 | 10 37 | 1 38 | 4 16 | 8 34 | Saumur(ori.) | 4 16 | 8 34 | 8 34 | Saumur(ori.) | 7 57 | 11 54 | 1 35 | 3 05 | 5 42 | 11 7 | 7 | Angers | 2 19 | 6 30 | 8 45 | 11 29 | 3 57 | 5 32 | 9 33 | |
| Saumur(état) | 6 50 | 8 31 | 10 37 | — | — | 4 13 | 8 30 | Saumur(état) | 8 31 | 4 13 | 8 30 | Saumur(état) | 8 10 | 12 09 | — | 3 17 | 5 54 | — | — | La Ménitrie | 2 52 | 7 10 | 9 10 | 12 08 | 3 42 | 6 13 | 10 05 | |
| Nantillyhalte. | 7 03 | 8 37 | 10 44 | — | — | 4 26 | 8 43 | Nantilly | 8 37 | 4 26 | 8 43 | Blou | 8 19 | 12 18 | — | 3 26 | 6 03 | — | — | Les Rosiers | 7 19 | 9 19 | 12 17 | 3 52 | 6 23 | — | — | |
| Varr.-Chacé | 7 09 | 8 42 | 10 52 | — | — | 4 32 | 8 49 | Montreuil(a) | 9 19 | 4 55 | 9 08 | Vernantes | 8 32 | 12 31 | — | 3 39 | 6 14 | — | — | St-Clément | 7 26 | — | 12 24 | 4 07 | 6 38 | — | — | |
| Brézé s.-Cyr | 7 17 | 9 02 | 11 11 | — | — | 4 40 | 8 56 | — (dép.) | 9 29 | 5 | 9 20 | NoyantMéon | 8 59 | 12 59 | 2 13 | 4 04 | 6 38 | 11 47 | — | St-Martin | 7 33 | — | 12 31 | 4 07 | 6 38 | — | — | |
| Montreuil(a) | 2 31 | 7 29 | 9 19 | 11 15 | 2 06 | 4 55 | 9 08 | le Vandelpay | 9 40 | 5 11 | 9 31 | Chât.-d-Loir. | 10 07 | 2 14 | 2 56 | 5 09 | 7 45 | 12 31 | — | Saumur(a) | 3 27 | 7 46 | 9 34 | 12 44 | 4 20 | 6 52 | 10 29 | |
| — (dép.) | 2 34 | 7 33 | — | 11 24 | 2 08 | 4 59 | 9 11 | Baugé | 9 50 | 5 20 | 9 42 | | | | | | | | | — (dép.) | 3 27 | 7 52 | 9 37 | 12 48 | 4 31 | 7 06 | — | |
| Thouars | 2 53 | 8 | — | 11 57 | 2 27 | 5 27 | 9 38 | Doué | 9 57 | 5 27 | 9 51 | | | | | | | | | Varennes | 8 05 | 9 48 | 1 15 | 5 01 | 7 20 | 10 10 | — | |
| Loudun | 8 10 | — | — | — | 2 52 | — | 9 52 | | | | | | | | | | | | | Port-Boulet | 3 52 | 8 20 | 9 57 | 11 53 | 5 46 | 7 59 | 11 10 | |
| Poitiers | 10 33 | — | — | — | 5 | — | 12 12 | | | | | | | | | | | | | Langeais | 4 26 | 8 59 | 10 19 | 1 56 | 6 35 | 8 43 | 11 48 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Tours | 5 05 | 9 42 | 11 05 | 2 36 | 6 35 | 8 43 | 11 48 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.